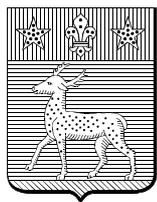


MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 10
- présents : 07
- votants : 07

Date de convocation : 31/03/2023

L'an deux mil-vingt-trois, le sept avril à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Mr **André PESCE**, *Maire*

Présents : Mrs HONNORAT J., PELLEGRIN J. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M.,
OBRADOS A..

Absent excusé : Mr_FAY E.P..

Absents: Mrs DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M..

Objet: modification de l'éclairage public à compter du 1^{er} mai 2023

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante des entrevues qu'il a eu avec les associations de la commune organisatrices de manifestations en soirée à compter du 1^{er} mai et jusqu'à la fête de la châtaigne ; elles leur ont fait part de leurs craintes en raison de l'extinction totale de l'éclairage public à 23 heures.

Le Conseil Municipal de LE FUGERET à l'unanimité des membres présents est favorable, après échange et discussion, dans un souci de sécurité notamment pour les manifestations nocturnes charge Monsieur le Maire de prendre contact avec la société URBELEC afin de modifier l'extinction de l'éclairage public : à savoir de **stopper l'extinction totale à 23h et de mettre en place de façon permanente et sur l'ensemble du territoire de la commune l'éclairage d'un lampadaire sur deux.**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/04/2023 004-210400909-20230407-DE_2023_008-DE